Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_164-DE

# République Française

## Département de la Charente-Maritime

## Vals de Saintonge Communauté

### Conseil Communautaire du 6 juillet 2026

## Objet : Convention pour la confection de repas aux écoles - Conseil Régional - Lycée Audouin Dubreuil

**Numéro de délibération : CC2026_164**

L'an deux mille vingt six, le six juillet, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**
Eric POISBELAUD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Stéphane CHEDOUTEAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Jacques TORCHEUX, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

**Absents excusés ayant donné procuration :**
Jeannine PASCHER donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD
Rose-Marie NICOLAS donne pouvoir à Bruno POMMIER
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Sophie BELLEBEAU donne pouvoir à Jean-Luc PATCINA
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Cathy RULLAUD-MICHEL
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Herve DE LARQUIER donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Danielle PERTUS donne pouvoir à Frédéric MICHEAU

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_164-DE

Sylvie BARRAUD KEROULLE donne pouvoir à Julien GOURRAUD

**Absents :**
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Cédric TRANQUARD, Bruno SOGUES, Alain CHUTEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Dominique BERNAZEAU, Marie-France GORON, Serge BERNET, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Jérémy VAQUETA, Philippe BARRIERE, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Laurent BOUILLE, Julien BLASAC, Brigitte DAVID

**Secrétaire de séance :**
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

**Nombres de membres :**
En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 84
Votants : 100
Pouvoirs : 16

**Publication (affichage) ou notification du :**

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_164-DE

## Convention pour la confection de repas aux écoles Conseil Régional - Lycée Audouin Dubreuil

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 131-13 du Code de l'éducation,

Considérant le rapport transmis dans le cadre du contrôle effectué par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Charente-Maritime de la cuisine centrale de Vals de Saintonge Communauté, sise 10 allée d'Aussy à Saint-Jean-d'Angély et à la décision de fermeture au 1er janvier 2027 au plus tard, en raison des conclusions structurelles du bâtiment, une solution d'urgence s'est construite avec le lycée Louis Audouin-Dubreuil de Saint-Jean-d'Angély dans une logique de mutualisation.

Considérant que le lycée Louis Audouin-Dubreuil dispose d'une structure en capacité de répondre au besoin de prestation de repas produits, formulé par Vals de Saintonge Communauté, dans le respect des différentes réglementations en vigueur,

Considérant que la communauté de communes n'a pas la capacité de produire ailleurs, en interne, les repas préparés actuellement par sa cuisine centrale, celle-ci s'est rapprochée du lycée Louis Audouin-Dubreuil et de la région Nouvelle-Aquitaine qui a la compétence des lycées, pour qu'elle en prenne la charge,

Considérant qu'il convient de cadrer cette prestation de repas produits par le lycée Louis Audouin-Dubreuil à destination de Vals de Saintonge Communauté par le biais d'une convention ci-annexée. Celle-ci stipule les modalités de fourniture des repas, à compter du 1er septembre 2026, par dérogation, pour une durée d'un an,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention relative à la prestation de repas produits par le lycée Louis Audouin-Dubreuil à destination de Vals de Saintonge Communauté,
- d'autoriser madame la présidente à signer ladite convention,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 96
- Contre : 1
- Abstention : 3

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 15 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD